



# Gauré - Au fil de l'eau

## Bulletin d'information du conseil municipal n°119

### ▪ **DECES**

Jean-Paul JEAN, décédé le 14/08/2016

Jean LLEBOT, décédé le 17/11/2016

Christian ROUDET, décédé le 26/03/17

Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des défunts.

### ▪ **MARIAGES**

Aurélie COUDERT et Luc LERO le 24/09/2016

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

### ▪ **NAISSANCES**

Enora MARONESE née le 27/10/2016

Tous nos vœux de bonheur à Enora et nos sincères félicitations aux parents.

### ▪ **SECRETARIAT DE MAIRIE – HORAIRES D'ETE**

- Du 10/07 au 31/08/2017 : fermeture du secrétariat les mardis à 18 h au lieu de 19 h,
- Du 24/07 au 15/08/2017 : ouverture du secrétariat uniquement les mardis après-midi de 14 h à 18 h et vendredis après-midi de 14 h à 17 h.

### ▪ **RECENSEMENT CITOYEN**

Tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se présenter en mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de leur anniversaire.

## ▪ CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie à compter du 16/08/17.

## ▪ BUDGET COMMUNAL 2017

### Vote du budget de la commune

Le budget 2017 de la commune a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 23 mars dernier.

Comme chaque année, avant d'adopter le budget, les membres du conseil municipal de GAURE ont analysé le compte administratif de l'année 2016. Celui-ci reste bien équilibré et dégage une capacité d'autofinancement satisfaisante, ce qui atteste d'une bonne santé financière de notre commune.

Conformément à la décision prise en 2016, une seconde hausse des taux de la fiscalité (taxe d'habitation et taxe foncier bâti) a été appliquée pour l'année 2017. Cette hausse permettra à la commune d'assurer les dépenses de fonctionnement obligatoires (personnel, enfance...) et d'envisager sereinement les équipements à venir (voir rubrique « investissements » ci-dessous).

L'équipe municipale s'emploie à maintenir un niveau de fiscalité le plus bas possible. Gauré demeure une commune où les taxes locales sont parmi les plus faibles.

Taxes	GAURE 2016	<b>GAURE 2017</b>	Moyennes nationales 2015 *	Moyennes départementales 2015 *	Moyennes Communes C3G 2015
Taxe d'habitation	6.12%	<b>7.34%</b>	12.20%	11.76%	12.65%
Taxe sur le foncier bâti	6.24%	<b>7.48%</b>	16.46%	14.03%	15.96%
Taxe sur le foncier non bâti	52.79%	<b>52.79%</b>	50.66%	75.60%	76.39%

\*moyennes nationales et départementales 2015 des communes de même strate

### Les investissements et équipements de la commune

- Réalisés depuis 2016 : climatisation d'une salle de classe, équipement en vidéo-projecteurs des 2 salles de classes.
- En cours : travaux d'amélioration de l'isolation de la classe de CM1 réalisés par le conseil municipal et l'agent municipal, 2<sup>ème</sup> tranche du programme d'économie d'énergie avec le remplacement de l'éclairage public, réfection de

la toiture de la mairie, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, l'accessibilité aux normes handicapés des arrêts de bus, étude de faisabilité de l'aménagement du presbytère.

- Prévus : aménagement d'un terrain multisports, sécurisation de l'accès à l'école, projets sur la propriété de La Coda.

#### ▪ **ECOLE - NOUVEAU RPI GAURE LAVALETTE**

Afin de partager un même fonctionnement scolaire et périscolaire géré par la C3G (intercommunalité), les membres du conseil municipal de Gauré ont demandé à se retirer du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Bourg-Saint-Bernard, Vallesvilles et Saussens.

Les communes de GAURE et LAVALETTE ont obtenu l'accord de l'inspection académique pour constituer un RPI à compter du 01/09/2017.

Une convention a donc été signée entre les deux communes, définissant notamment les conditions financières de ce regroupement.

#### ▪ **COURS DE GYMNASTIQUE**

Les cours de gymnastique pour adultes (renforcement musculaire + Pilates une fois par mois) seront dispensés les mardis hors vacances scolaires et le 1<sup>er</sup> mardi des vacances scolaires, de 20h à 21h à Gauré par le professeur de sport diplômé Vincent PICARD, à compter du 5/09/17 (cours d'essai), dans la salle des fêtes.

Vincent Picard vous aidera à acquérir ou garder force et souplesse dans une ambiance chaleureuse. Pour les personnes ayant des problèmes articulaires, de dos ..., il adaptera les mouvements en conséquence et proposera des alternatives.

**Tarif : 130€/an (payable en 2 ou 4 fois)**

Pour tout renseignement, contacter le 06.82.53.67.09.

#### ▪ **COURS DE JUDO**

Les cours de judo seront dispensés à Gauré par le professeur de judo diplômé d'état Patrick FERRARA du club « les ours de la vallée du Girou », à compter du jeudi 07/09/2017, dans la salle des fêtes :

- le jeudi de 17h30 à 18h15 pour les 4 à 7 ans,
- le jeudi de 18h15 à 19h15 pour les 7 à 10 ans,
- le jeudi de 19h15 à 20h15 pour les plus de 10 ans.

Tarif annuel hors licence : 123€ pour 1 inscription, 176€ pour 2 et 229€ pour 3.

Licence fédérale : 37€ (remise de 10% sur présentation d'une 2<sup>ème</sup> licence sportive)

Le club accepte les coupons ANCV. Paiement possible en 3 fois.  
Des cours sont aussi dispensés le mercredi à Lavalette de 17h30 à 18h30 pour les 4 à 8 ans et de 18h30 à 19h30 pour les plus de 8 ans.

Renseignement auprès de P. FERRARA au 06.22.60.81.23 ou Sylvie 06.18.83.31.45  
Contact mail : [ours.vallee.girou@free.fr](mailto:ours.vallee.girou@free.fr)  
Site internet : [oursvalleegirou.wordpress.com](http://oursvalleegirou.wordpress.com)

#### ▪ **PIQUE-NIQUE COMMUNAL**

**Dimanche 10/09/2017 à 12h00 sur la place de la mairie.**

En cas de mauvaise météo, nous nous replierons dans la salle des fêtes.

**Venez nombreux afin de perpétuer ce traditionnel pique-nique.**

Ce " pique-nique " est l'occasion de se retrouver **tous ensemble**, de mieux faire connaissance au sein de notre village.

Organisation :

- les participants apportent leurs assiettes, verres et couverts, amènent leur déjeuner et plus s'ils veulent partager,
- le conseil municipal met en place les tables et les chaises, **offre l'apéritif,**
- **une dégustation gratuite de bières locales sera proposée par l'association des brasseurs de Gauré.**

#### ▪ **TOURNEE DU COMITE DES FETES**

La traditionnelle visite des foyers de la commune ou « tournée », par les membres du comité des fêtes est prévue le **samedi 9/09/2017**, à partir de 9h00. Elle est l'occasion d'une rencontre intergénérationnelle, d'une présentation des festivités de la fête locale du jeudi 28/09 au dimanche 1/10, de la réservation pour le repas (moules frites à volonté) proposé le dimanche 1/10 à 13h00 et de la **remise d'un présent en remerciement de la générosité de chaque foyer.**

Tous vos dons lors de cette tournée, ainsi que ceux des artisans et des commerçants mentionnés sur le programme de la fête distribué courant septembre, permettent entre autres de financer des activités gratuites pour les enfants tels que le spectacle, la promenade à poneys, le manège, le goûter ...

#### ▪ **NOEL DES ENFANTS**

Le comité des fêtes proposera un spectacle aux enfants le **dimanche 3/12/17**.  
Les modalités seront précisées ultérieurement.